Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2014-366/JCH/DR

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

L'ADMINISTRATEUR GENERAL DU C.E.A.

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

LE PRESIDENTE, DIRECTEUR GENERALE DE L'INRA

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL D'INRIA

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 12 juin 2014
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm DAJ2013-110 du 6 juin 2013
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm DAJ2014-053
portant création de l'unité Inserm UMS 021 / CNRS 3601 et nommant Monsieur Jean-François GIBRAT ;

DECIDENT

Article 1 : L'Unité Mixte de Service intitulée « IFB – core » et référencée « Inserm UMS 021 / CNRS 3601 » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2 : Le mandat de Monsieur Jean-François GIBRAT est prorogé jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2015.

Le Président directeur général de l'Inserm	L'Administrateur Général du C.E.A.	Le Président du C.N.R.S.	Le Président directeur général de l'INRA	Le Président-directeur général d'Inria
Pr Yves LEVY	Pr Bernard BIGOT	Pr Alain FUCHS	Pr François HOULLIER	Pr Michel COSNARD